

100. Je parle des gens, et non d'un pourcentage au sens économique. Il y a 504 000 chômeurs en Ontario. Comment le gouvernement peut-il justifier un tel projet de loi dans les circonstances? Comment peut-il croire que les Ontariens peuvent se permettre une telle réduction? La province a un besoin criant de soutien du gouvernement fédéral, à l'heure actuelle, et non d'une diminution de ce soutien. Le gouvernement n'en tient pas compte; je dirais même qu'il s'en lave les mains.

Le projet de loi C-32 abandonnera beaucoup de gens à leur sort. Les provinces touchées par ce projet de loi ne seront plus en mesure d'assurer le même niveau de service, et le gouvernement le sait pertinemment. Les victimes, ce sont les assistés sociaux et les gens qui font la queue aux soupes populaires ou qui doivent compter sur les centres d'hébergement pour sans-abri, et non les fonctionnaires qui font tous ces beaux calculs.

Les honorables sénateurs doivent se demander s'il y a des Canadiens qui appuient ce projet de loi. Le leader du gouvernement a déclaré aujourd'hui que la situation était excellente. Nos vis-à-vis le croient vraiment. Ainsi, qui appuie le projet de loi C-32? Eh bien, le ministre a présenté cette mesure le 18 décembre dernier. Mes honorables collègues doivent savoir, cependant, que le ministre des Finances ne peut pas vraiment souscrire à ce projet de loi, même s'il en est le parrain, car il est loyal au premier ministre et ce dernier est engagé au Sommet des Nations Unies sur l'enfance à ce que le Canada prenne des mesures extraordinaires pour sortir les enfants de la pauvreté.

Nous connaissons les répercussions que ce projet de loi aura sur les enfants pauvres. Il va tout à fait à l'encontre de l'engagement solennel pris par le premier ministre aux Nations Unies. Lorsqu'on cherche les Canadiens qui pourraient souscrire à ce projet de loi, on s'aperçoit manifestement que le ministre des Finances ne peut être de ceux-là, car étant loyal au premier ministre, il n'appuiera pas un projet de loi qui va tout à fait à l'encontre de l'engagement solennel pris par le premier ministre.

Je sais bien que certains honorables sénateurs croient peut-être que le ministre des Finances est tellement occupé à titre de vice-premier ministre, qu'il risque de ne pas être au courant de tous les discours et de tous les engagements solennels du premier ministre sur la scène internationale. Dieu sait qu'ils sont nombreux. Cependant, le ministre des Finances a sans aucun doute pris connaissance de ce que le premier ministre a dit dans le discours du Trône de 1991. Le premier ministre et le ministre des Finances, siégeaient dans cette enceinte lorsque le discours du Trône a été lu. Qu'est-ce qu'on y dit? Voici:

Nos enfants sont les membres les plus importants de notre société, mais aussi les plus vulnérables.

Nous comprenons maintenant les effets que ce projet de loi aura sur ces enfants, surtout ceux de familles pauvres; je continue:

Lors du Sommet qui leur était consacré, à New York en septembre dernier, l'attention mondiale était braquée sur les menaces qui les guettent. Soixante et onze chefs d'État et de gouvernement s'y sont engagés à maintenir cet intérêt pour les dix prochaines années.

Il s'agit ici du gouverneur général, qui se fait le porte-parole du gouvernement de M. Mulroney.

Mon gouvernement annoncera pour sa part diverses initiatives destinées à concrétiser les engagements qu'il a pris alors; c'est ainsi que nos jeunes seront mieux instruits...

Nous savons quel effet cela aura sur leur instruction.

... mieux protégés...

Nous savons quel effet cela aura sur leur protection.

... mieux entourés...

Nous savons quel effet cela aura sur leur développement.

... et qu'ils pourront apporter leur contribution personnelle à la vie nationale.

Est-il possible que, lors du discours du Trône, ces propos aient été tellement cyniques que le gouvernement savait qu'il allait présenter ce projet de loi injuste dont nous sommes actuellement saisis? Je crois qu'il faisait peut-être preuve d'un tel cynisme.

L'Organisation nationale anti-pauvreté souscrit-elle à ce projet de loi? Voici ce qu'elle avait à dire.

Les assistés sociaux ont déjà du mal à survivre avec des prestations insuffisantes.

Le groupe dont je parle commente ainsi ce projet de loi.

Ce projet de loi réduit leurs chances de voir les taux d'aide sociale augmenter pour compenser les hausses réelles du coût de la vie. En outre, il est plus probable que les provinces tenteront d'imposer des restrictions sur le nombre de personnes admissibles à l'aide sociale, ainsi que sur la durée et le type de ces prestations.

C'est certainement ce qui va arriver. Quelle autre conséquence risque d'avoir ce projet de loi?

● (1010)

Ainsi, il sera difficile pour les provinces de trouver des solutions à long terme pour offrir aux gens la possibilité d'obtenir des emplois raisonnablement rémunérateurs. Elles continueront probablement d'insister auprès des assistés sociaux pour qu'ils acceptent des emplois mal rémunérés, sans services de garderie et autres services de soutien—des emplois qui laisseront ces gens dans la pauvreté.

Je sais que j'ai décrit en détail à certains honorables sénateurs la triste situation qui existe en Ontario. Ils pensent peut-être qu'elle est différente en Colombie-Britannique et que les habitants de cette province appuient ce projet de loi. Eh bien, écoutez les propos qu'a tenus le Conseil de planification sociale et de recherche de la Colombie-Britannique lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Le passage suivant est tiré du fascicule n° 21.

Lorsque le C-69, c'est-à-dire le prédécesseur des projets de loi C-20 et C-32, a été présenté, on est parti du principe qu'avec la reprise de l'économie, le nombre d'assistés sociaux dans ces trois provinces diminuerait ou, à la rigueur, demeurerait stable.

Or, que nous disent les spécialistes à cet égard?

Je crois que nous nous rendons tous compte maintenant que ce n'est simplement pas le cas.

Le Conseil de planification sociale et de recherche de la Colombie-Britannique a déclaré qu'étant donné l'augmentation du nombre des assistés sociaux, attribuable en partie aux